

STRATÉGIE DEPARTEMENTALE

Espaces Naturels Sensibles



Espaces Naturels Sensibles



RECUEIL TECHNIQUE





Ce recueil technique présente le détail des 10 fiches actions de la Stratégie départementale en faveur des ENS.

Il est complété par plusieurs logigrammes indiquant les procédures de labellisation d'un site et de renouvellement de contrat ENS ainsi que les rôles respectifs du porteur de projet et du Conseil départemental.

Fiche Action 1.1

CONFORTER LE RESEAU ENS EXISTANT ET GARANTIR LA PRESERVATION DES SITES ENS

AXE STRATEGIQUE 1 :
Assurer la préservation
et la gestion des ENS du
département

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Garantir une cohérence dans le partenariat et la gestion des sites actuels du réseau
- S'assurer de la volonté des porteurs de projet à maintenir et renouveler leur engagement en faveur de ces sites
- Identifier, si besoin, 1 porteur de projet et se doter d'un schéma directeur de gestion par site.

CONTENU DE L'ACTION

4 sites ENS n'ont jamais eu de plan de gestion ni de porteur de projet identifié. De plus, 6 sites n'ont plus de schéma directeur de gestion depuis l'échéance des premiers contrats ENS. Le schéma directeur de gestion est indispensable pour garantir la préservation du site. Les durées de latence entre 2 contrats ENS doivent être réduites.

Pour tous les sites labellisés ENS :

1. Le Conseil départemental devra identifier un **porteur de projet** et lui demander de confirmer sa volonté à poursuivre la démarche par **une délibération de la collectivité**. Le porteur de projet s'engagera alors à respecter les principes et orientations de la Stratégie

départementale en faveur des ENS et à se doter de moyens financiers et humains (interne ou par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage) pour assumer son rôle de porteur de projet.

2. Après délibération, le porteur de projet devra engager **l'élaboration du schéma directeur de gestion** (après bilan et évaluation du 1er contrat, si nécessaire) et aura **3 ans pour finaliser le document**.

Pour les sites où aucun schéma directeur de gestion n'a été rédigé dans les 4 ans suivant la labellisation ENS ou l'échéance d'un précédent contrat ENS, le label ENS sera retiré au site. Le Conseil départemental apportera appui technique et accompagnement au porteur de projet pour la phase préalable et l'élaboration du schéma directeur (lien avec action 2.1).

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de sites ayant 1 porteur de projet identifié / nombre de schémas directeurs de gestion élaborés et validés / nombre de contrats ENS signés

ÉTAT INITIAL : 3 ou 4 contrats ENS en cours / 14 sites ENS

OBJECTIF FIXÉ : tous les sites labellisés avec 1 porteur de projet / 1 schéma directeur de gestion par site / 1 contrat ENS

ECHEANCIER

Délibération de la collectivité, au plus tard, 1 an après la validation de la Stratégie et sa diffusion.

Lancement de la rédaction du schéma directeur, au plus tard, dans les 3 années qui suivent la validation de la Stratégie.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Élaboration d'un schéma directeur de gestion

- CD 15 : accompagnement estimé à 8 j chargé de projet / schéma et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Porteur de projet : entre 5 000 € et 15 000 € selon les sites

Fiche Action 1.2

RENFORCER ET ACCOMPAGNER LA GESTION DES SITES ENS

AXE STRATEGIQUE 1 :
Assurer la préservation
et la gestion des ENS du
département

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Conserver la gestion écologique comme priorité d'action
- Adapter la gestion aux enjeux du site
- Renforcer l'évaluation de la gestion des sites

CONTENU DE L'ACTION

Le bilan de la mise en œuvre des 10 premiers contrats ENS a permis de montrer un déséquilibre entre les différents domaines d'intervention préconisés dans les schémas directeurs de gestion : la gestion écologique représentait à peine 15% des actions effectuées sur les sites, alors que près de 45% des actions mises en œuvre étaient destinées à la réalisation d'aménagements pour l'accueil du public et à la valorisation des sites.

Lors de l'élaboration des schémas directeurs de gestion, le Conseil départemental devra s'assurer de **la programmation d'actions de gestion durable adaptée aux enjeux du site**. Si nécessaire, des actions de restauration des milieux seront prévues. Les bilans établis annuellement par le porteur de projet permettront de vérifier la mise en œuvre équilibrée des actions.

Une attention particulière sera portée à la **conciliation des usages et des activités, notamment touristiques**, en lien avec l'attribution d'autres labels de qualité portés par le CD15 (PDESI).

Un suivi de la fréquentation des sites pourra être proposé par l'utilisation d'écocompteurs (installés par le Conseil départemental ou avec un soutien à l'acquisition - dispositif en faveur des itinéraires de randonnée).

Dans tous les programmes d'actions, une **évaluation du schéma directeur de gestion** sera prévue et intégrée. Elle sera confiée à un prestataire externe pour plus d'objectivité et de recul. Elle sera conduite en lien avec la connaissance, pour intégration des éléments de suivi d'espèces ou d'état de conservation des milieux. Cette évaluation permettra de discuter de la gestion conduite et de proposer des adaptations, si nécessaire.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : pourcentage d'actions de gestion réalisées au cours d'1 contrat ENS / nombre de comités de suivi organisés / nombre de bilans annuel réalisés / nombre de bilans-évaluations réalisés

ÉTAT INITIAL : taux moyen de réalisation des actions de gestion = 26% (base de 10 contrats)

OBJECTIF FIXÉ : à mi-parcours de chaque contrat ENS : la moitié des actions de gestion en cours ou prévues / 1 comité de suivi local par an / rédaction d'1 bilan annuel par site / rédaction d'1 bilan-évaluation en fin de contrat

ECHEANCIER

Dès 2019, avec l'élaboration des nouveaux schémas directeurs de gestion.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Élaboration du bilan et de l'évaluation d'un schéma directeur de gestion

- CD15 : accompagnement estimé à 3 j chargé de projet / bilan et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Porteur de projet : entre 5 000 € et 10 000 € selon les sites

Fiche Action 1.3

LABELLISER DE NOUVEAUX SITES ENS

AXE STRATEGIQUE 1 :
Assurer la préservation
et la gestion des ENS du
département

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Élargir le réseau ENS en cohérence avec le patrimoine naturel du territoire
- Encadrer la labellisation des sites en cohérence avec les objectifs de la Stratégie départementale.

CONTENU DE L'ACTION

1. Identification de sites potentiels

Celle-ci pourra se faire :

- à l'initiative du Conseil départemental, à partir des éléments dont il dispose et, en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine du patrimoine naturel, en se concentrant sur de nouveaux secteurs géographiques, sur des milieux naturels peu présents dans le réseau ou accueillant des espèces emblématiques, patrimoniales ou menacées...

- à l'initiative de porteurs de projet

Dans les 2 cas, les services du CD15 assureront un travail d'animation et d'accompagnement en vue de l'analyse de la faisabilité de la labellisation, de l'identification d'un porteur de projet puis de l'émergence de la démarche (lien avec action 2.1).

Afin d'appréhender les caractéristiques du site potentiel, sa valeur patrimoniale, la gestion mise en œuvre, les possibilités d'actions et donc la faisabilité et l'intérêt de la labellisation ENS, le porteur de projet devra établir un **état des lieux du site**, selon le cahier des charges défini par le Conseil départemental.

2. Labellisation de nouveaux sites

Les conclusions de l'état des lieux préalable seront examinées et analysées selon une **grille de critères de sélection** des sites, par le Conseil départemental après avis du comité technique sur la pertinence de l'entrée du site dans le réseau ENS.

Si le projet reçoit un avis de principe favorable à la labellisation, le porteur de projet devra s'engager par délibération et finaliser le schéma directeur de gestion du site. Après sa pré-validation par le Conseil départemental et le comité technique, le site sera **labellisé ENS** et le contrat ENS, permettant la mise en œuvre des actions, sera co-signé.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de nouveaux sites labellisés

ÉTAT INITIAL : réseau de 14 sites ENS

OBJECTIF FIXÉ : 1 nouvel ENS maximum par an / maximum 5 nouveaux sites labellisés à la fin de la Stratégie

ECHEANCIER

Après la stabilisation du réseau, à compter de 2022.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Identification de sites potentiels

- CD15 : accompagnement à la sélection de sites et élaboration de l'état des lieux estimé à 10 jours chargé de projet / an (sur 3 ans) et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

- Porteur de projet : élaboration de l'état des lieux estimée entre 5 000 et 10 000 € selon les sites

2. Labellisation de nouveaux sites

- CD15 : accompagnement à la finalisation de schéma directeur estimé à 10 jours chargé de projet / schéma et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

- Porteur de projet : finalisation du schéma directeur estimée entre 2 000 € et 5 000 € selon les sites

Fiche Action 2.1

RENFORCER L'APPARTENANCE AU RESEAU ENS ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

AXE STRATEGIQUE 2 :
Piloter la mise en oeuvre de la
stratégie départementale et
fédérer un réseau d'acteurs

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental

OBJECTIFS

- Assurer le rôle de pilote et de coordonnateur de la politique ENS
- Créer une dynamique de réseau et organiser les échanges entre membres du réseau et partenaires
- Valoriser l'expérience acquise au profit de tous les sites et développer l'assistance technique aux porteurs de projet
- Simplifier et accompagner les démarches administratives des porteurs de projet

CONTENU DE L'ACTION

1. Animation du réseau d'acteurs

Le Conseil départemental sera responsable de :

- L'organisation d'une **journée d'échanges** avec l'ensemble des porteurs de projets (élus, techniciens, AMO) et principaux partenaires intervenant dans le domaine du patrimoine naturel.
- La création et l'animation d'un **comité technique** (échanges sur les actions mises en œuvre dans les contrats, recommandations techniques, avis sur labellisation...), regroupant les techniciens des collectivités, porteurs de projet et les principaux partenaires.
- La création d'**outils de partage et de valorisation des données et informations** (SIG dédié ENS, plateforme collaborative, page Facebook pro, autres...).

2. Assistance technique

Il poursuivra et amplifiera l'assistance technique apportée aux porteurs de projet tout au long de la vie d'un site ENS.

2.1 Phase préalable jusqu'à la labellisation et la signature du Contrat ENS

Le Conseil départemental proposera un cahier des charges pour l'état des lieux à conduire sur les sites potentiels et un guide rédactionnel pour les schémas directeurs de gestion. Il définira également, en lien avec le comité technique, les modalités de labellisation des sites (grille de critères). Tout au long de la phase préalable, il apportera un appui technique et des données au porteur de projet et l'accompagnera pour assurer la concertation avec le comité de suivi local.

2.2 Mise en œuvre des contrats ENS

Le Conseil départemental proposera un dossier type pour toutes les démarches administratives liées à la mise en œuvre des contrats ENS (demande de labellisation, de subvention ou de solde...). Il assurera un suivi de la mise en œuvre de chaque contrat, notamment en participant au comité de suivi.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR: nombre de journées d'échanges organisées et taux de participation / nombre de comités techniques et taux de participation / nombres de dossiers instruits / nombre de réunions de comités de suivi

OBJECTIF FIXÉ : 1 journée d'échanges par an / au minimum 1 comité technique par an et 1 comité de suivi local par site et par an

ECHEANCIER

Dès le lancement de la Stratégie.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Animation du réseau d'acteurs

15 à 20 j chargé de projet CD15 / an

2. Assistance technique

- Finalisation des documents de cadrage : 35 j chargé de projet CD15

- Élaboration des schémas directeurs de gestion : 10 j chargé de projet CD15 / schéma

- Mise en œuvre des contrats ENS : entre 5 et 10 j chargé de projet CD15 / contrat ENS / an

- Labellisation de nouveaux sites : 30 j chargé de projet CD15 sur 3 ans et 10 j chargé de projet CD15 / site

DISPOSITIF FINANCIER EN FAVEUR DES ENS

Le Conseil départemental soutiendra l'ensemble des actions inscrites au Contrat ENS selon le dispositif détaillé ci-après. D'autres financements pourront être sollicités auprès des Agences de l'eau, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositifs régionaux ou fonds européens), ou d'autres structures.

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

- Prestations d'études et suivis, assistance technique, animations :
 - élaboration de schémas directeurs de gestion, bilan et évaluation des schémas directeurs, réalisation de diagnostics et inventaires naturalistes et suivis,
 - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage externalisée,
 - réalisation d'outils de découverte : conception de sentiers et livrets de découverte, supports pédagogiques ou d'interprétation et outils pédagogiques, impression et réalisation de ces supports,
 - animations-sorties accompagnées, organisées ou réalisées par une structure ayant signé la «Charte des animations ENS»,
 - conception et réalisation de supports de communication (flyer, affiche).
- Travaux, aménagements et équipements :
 - travaux liés à la gestion, la restauration et la préservation du site,
 - acquisitions foncières non bâties,
 - création et aménagements de sentiers de découverte ou d'interprétation, conception et pose d'un panneau d'accueil par site, aménagements de sécurité,
 - développement d'outils numériques.

BÉNÉFICIAIRES

Tous partenaires impliqués dans le projet de gestion et de préservation du site et identifiés dans le contrat ENS :

- Communes, structures intercommunales, syndicats mixtes
- Associations (sauf acquisition foncière),
- Propriétaires privés (sauf acquisition foncière).

SUBVENTIONS

- Dépenses relevant du fonctionnement : Subvention au taux maximal de 40% du montant hors taxes des dépenses ou toutes taxes comprises si non récupération de la T.V.A. Pour les sorties accompagnées, validées «ENS» : subvention au taux maximal de 40% d'une dépense comprenant le coût de l'intervenant, la logistique (petit matériel), les frais de transport collectif.
- Dépenses relevant de l'investissement : Subvention au taux maximal de 40% du montant hors taxes des dépenses.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Site classé Espace Naturel Sensible par le Conseil départemental et établissement et signature d'un contrat ENS entre le Conseil départemental et le porteur de projet.
- Respect d'une enveloppe globale de participation : montant de subvention plafonné à 50 000 € / site sur la période du contrat ENS de 5 ans, avec un plafond d'engagements de 12 000 €/an.
- Respect de la charte signalétique propre aux ENS et au PDIPR.
- Signature et respect de la «Charte des animations ENS».
- Sentier d'interprétation inscrit au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Si aménagement en propriété privée, signature d'une convention avec le propriétaire.

Fiche Action 2.2

PROPOSER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PILOTES ET TRANSVERSALES

AXE STRATEGIQUE 2 :
Piloter la mise en oeuvre de la
stratégie départementale et
fédérer un réseau d'acteurs

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental

OBJECTIFS

- Assurer un lien entre la politique ENS et les autres domaines de compétences et d'intervention du Département
- Maintenir et développer le partenariat entre services du Conseil départemental
- Renforcer la découverte et l'appropriation des ENS par le plus grand nombre

CONTENU DE L'ACTION

1. Appel à projets en faveur des collégiens

Le Conseil départemental organisera, à compter de la rentrée 2019, un appel à projets destinés aux collégiens du Cantal, pour renforcer son action dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des jeunes cantaliens. En lien avec l'éducation nationale, il accompagnera techniquement et financièrement les collèges pour **réaliser des projets pédagogiques, sur le réseau ENS cantalien**, projets accompagnés par des acteurs de l'Éducation dans une dimension pluridisciplinaire (environnementale, artistique, culturelle, scientifique, géographique, historique, sportive...). Cet appel à projets sera reconduit pendant 3 ans.

2. Valorisation touristique des ENS

La valorisation touristique des ENS initiée ces dernières années, en lien avec le Service tourisme, sera poursuivie : promotion du réseau (Cf. action 3.2) et sensibilisation des partenaires institutionnels (accompagnement technique par réunion d'échanges, mise à disposition d'informations, ...). En cohérence avec le projet de coopération développé avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, cette valorisation touristique pourrait être élargie aux réseaux ENS des 2 Départements dans le cadre de la mise en place du nouveau site Internet commun « Auvergne Destination Volcans » ou lors d'éditions de documents de promotion.

3. Autres appels à projets

Au cours de la période de validité de la Stratégie, le Conseil départemental organisera au moins un autre appel à projets sur un sujet encore à définir.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : Appel à projets collégiens : nombre de projets accompagnés / nombre de collégiens sensibilisés
Valorisation touristique : nombre de réunions avec partenaires / nombre de documents techniques produits

ÉTAT INITIAL : mise à jour site Internet Espace-nature.cantal.fr, création page Facebook, réalisation brochure de présentation

OBJECTIF FIXÉ : Appel à projets collégiens : 10 projets / an (2 projets max / collèges)
Valorisation touristique : nombre de réunions avec partenaires / nombre d'actions réalisées / actions de promotion du réseau (Cf. action 2.1)

ECHEANCIER

1. Appel à projets collégiens : 2019-2022 /
2. Valorisation touristique : dès le lancement de la Stratégie

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Appel à projets en faveur des collégiens

15 j chargé de projet CD15 / an pendant 3 ans - Pm-Cf. action 2.1
1 500 € max / projet - 15 000 € max / an

2. Valorisation touristique

Actions de promotion du réseau (Cf. action 3.2) / Animation du réseau d'acteurs : 5 j chargé de projet CD15 / an - Pm-Cf. action 2.1

Fiche Action 3.1

FAVORISER ET AMELIORER LA DECOUVERTE EN AUTONOMIE DES SITES

AXE STRATEGIQUE 3 :
Valoriser le réseau ENS et
sensibiliser aux enjeux du
patrimoine naturel

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Garantir une découverte de qualité dans le respect des enjeux des sites
- Proposer des outils de découverte ciblés et adaptés au plus grand nombre

CONTENU DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre des premiers contrats ENS, la majorité des sites a bénéficié de la création d'aménagements pour l'accueil du public et la valorisation des sites : sentiers de découverte ou d'interprétation, accompagnés de livrets, panneaux d'accueil...

Pour favoriser la **découverte des ENS en autonomie** par un large public, le Département poursuivra son accompagnement à la réalisation de sentiers aménagés, avec une approche d'interprétation, réduisant au maximum les équipements sur site. Les sentiers de découverte seront **labellisés au PDIPR** et pourront être complétés de livrets de découverte et/ou d'application numérique (lien action 3.2). Panneaux et livrets devront respecter la **charte graphique départementale**.

La diffusion des livrets sera favorisée :

- diffusion numérique par téléchargement à partir de sites Internet ou applications dédiées, pose de flashcodes...
- diffusion par les offices de tourisme ou lieux

d'accueil situés à proximité des sites ou sur les sites dans des « boîtes à livrets ».

Dans un objectif de cohérence, en particulier pour les sites bénéficiant déjà d'aménagements de découverte, le maître d'ouvrage de nouveaux outils de valorisation (dont application numérique) devra associer le Conseil départemental, dès le lancement de la phase d'élaboration.

Des outils spécifiques pourront être proposés **aux enseignants** pour les accompagner dans la découverte des sites et dans la préparation des projets pédagogiques et sorties, qu'ils pourront réaliser en autonomie ou accompagnés.

Enfin, pour étudier la faisabilité d'un accueil de personnes en situation de handicaps, le service tourisme du Conseil départemental assurera un **audit « tourisme et handicap »** pour tous les sites labellisés. Dans la continuité de cet audit, des aménagements spécifiques seront réalisés, si possible.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de sentiers aménagés et labellisés PDIPR / nombre de livrets et outils de découverte réalisés

ÉTAT INITIAL : 11 sentiers et 8 livrets de découverte / 1 malle pédagogique - 1 jeu de fiches pédagogiques

OBJECTIF FIXÉ : 1 sentier et 1 livret par site / 1 action scolaire par site / 1 audit par site (au maximum 2 audits / an)

ECHEANCIER

Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Aménagements ou outils de découverte :

- CD 15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Audit « tourisme et handicap » : 3 j chargé de projet CD 15 / site - Pm

Fiche Action 3.2

DEVELOPPER UNE DECOUVERTE ENCADREE DES SITES

AXE STRATEGIQUE 3 :
Valoriser le réseau ENS et
sensibiliser aux enjeux du
patrimoine naturel

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Garantir une découverte de qualité dans le respect des enjeux des sites
- Assurer une découverte encadrée du réseau ENS par tous les publics et tout au long de l'année

CONTENU DE L'ACTION

Les ENS proposent un cadre de découverte favorable à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement. Ils constituent également des lieux d'exception propices à l'expression de tous types d'art (théâtre, musique, land' art...). Dans le cadre de la mise en œuvre des premiers contrats ENS, des animations (balades contées, sorties naturalistes, ateliers thématiques) ont été régulièrement proposées sur les sites où l'accueil de groupes est possible.

Pour s'assurer que la **découverte encadrée** des sites soit une découverte de qualité, réalisée en sécurité et dans le respect de l'environnement, une **Charte des animations sur les ENS** a été élaborée en partenariat avec les principales structures intervenant dans cette thématique. Elle permet de définir le rôle et les engagements respectifs de chacune des parties : porteur de projet, maître d'ouvrage d'animations ou sorties découverte, prestataires à l'initiative de sorties sur les ENS. Sous réserve de la signature de la Charte et de leur inscription au contrat ENS, le Conseil départemental accompagnera financièrement la réalisation d'animations et sorties.

La définition de programme d'animations sera encouragée et programmée dans le cadre des contrats ENS.

- **Programme d'animations à l'échelle des sites**

En lien avec des manifestations nationales (nuit de la chouette, fête de la nature, journées du patrimoine, fêtes de la science...) et/ou des manifestations du territoire, compatibles avec un site naturel (expositions, festivals de musique, théâtre, ...). Des sorties adaptées au public scolaire et aux publics en situation d'handicaps pourront être organisées. Un bilan annuel sera réalisé pour évaluer la réussite de ces programmes et adapter si besoin leur contenu.

- **Programme départemental d'animations**

Le Conseil départemental organisera un programme d'animations, placé sous le signe de l'originalité et de la singularité, dans le respect des enjeux environnementaux : balades contées spécifiques, prestations artistiques : concert, spectacle de théâtre, œuvres de plasticiens, land art, conférences scientifiques sur site...

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de Chartes signées / nombre d'animations réalisées au niveau départemental et local

ETAT INITIAL : animations ponctuelles organisées sur certains sites

OBJECTIF FIXÉ : : signature de la Charte par tous les porteurs de projet et OT / 1 programme d'animations par site / max 10 animations portées par le Département par an

ECHEANCIER

Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Programme d'animations à l'échelle des sites :

- CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

Programme départemental d'animations :
Entre 5 à 10 j chargé de projet CD15 / an
- Pm-Cf. action 2.1
15 000 € max / an

Fiche Action 3.3

DEVELOPPER UNE COMMUNICATION GLOBALE ET COHERENTE

AXE STRATEGIQUE 3 :
Valoriser le réseau ENS et
sensibiliser aux enjeux du
patrimoine naturel

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de documents de
promotion édités / consultation des sites
Internet et suivi des pages Facebook /
nombre de publications réalisées

ETAT INITIAL : Site Internet espace-nature,
cantal.fr – page Facebook Espace nature
Cantal – conception brochure ENS /
1 affiche pour 2 sites ENS

OBJECTIF FIXÉ : 1 document de présentation
du réseau au minimum / 1 outil numérique /
Pour certains sites : pages dédiées sur site
Internet et affiche spécifique

OBJECTIFS

- Renforcer la promotion locale et touristique du réseau ENS
- Assurer la mise en cohérence de la promotion des sites

CONTENU DE L'ACTION

1. Communication à l'échelle du réseau

Cette communication sera assurée par le Conseil départemental, par la création ou l'amélioration **d'outils de promotion propres au réseau ENS** :

- après stabilisation du réseau, édition d'une brochure de présentation et/ou création de nouveaux outils de promotion (affiche...),
- développement des outils numériques : développement d'un site Internet ou création de pages spécifiques sur le site cantal.fr ou sur le nouveau site de Cantal destination, application numérique dédiée.

Afin d'assurer une promotion du réseau auprès des cantaliens, des articles proposant une mise en lumière des sites, des actions réalisées et des animations programmées seront publiés dans la revue Cantal avenir, dans les différents

supports numériques du Conseil départemental et de ses partenaires, et dans la presse.

Afin d'intégrer les ENS à la signalétique routière, le Conseil départemental installera des flèches directionnelles avec une information ciblée, sur les routes départementales à proximité de tous les sites.

2. Communication à l'échelle des sites

Les porteurs de projet et les offices de tourisme seront accompagnés dans le développement d'une communication spécifique aux sites de leur territoire : affiche, flyer ou autres supports de communication, et dans la mise à jour des sites Internet (lien action 3.1).

Ils assureront une promotion des programmes d'animations proposés à l'échelle des sites et la diffusion de ces informations vers le Conseil départemental.

ECHEANCIER

Dès la stabilisation du réseau ENS, à compter de 2020

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Communication à l'échelle du réseau

Entre 5 à 10 j chargé de projet CD15 / an
- Pm-Cf. action 2.1
25 000 € à 30 000 € sur 2-3 ans

2. Communication à l'échelle des sites

- CD 15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

Fiche Action 4.1

POUR SUIVRE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES

AXE STRATEGIQUE 4 :
Améliorer la connaissance et
optimiser son organisation et
sa diffusion

MAÎTRE D'OUVRAGE : Porteurs de projet /
Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Conforter les connaissances naturalistes pour appréhender les enjeux des sites et en assurer une bonne gestion
- Participer à améliorer la connaissance de la biodiversité départementale
- Développer les suivis pour dégager des tendances d'évolution de l'état de conservation des sites

CONTENU DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre des 10 premiers contrats ENS, des actions de connaissance ont été programmées afin d'acquiesir ou compléter des données naturalistes indispensables à la définition d'une gestion adaptée et d'une valorisation spécifique au site. Elles ont été majoritairement réalisées et ont permis de constater la présence d'espèces remarquables, protégées et souvent emblématiques et une certaine qualité des milieux naturels.

Afin d'améliorer encore ce niveau de connaissance, il convient de doter, l'ensemble des sites du réseau, d'un **état des lieux de leur biodiversité** en réalisant une cartographie des habitats et des espèces végétales patrimoniales, en proposant des suivis des espèces caractéristiques ou en initiant de nouveaux inventaires. Une certaine transversalité et complémentarité dans l'acquisition de ces connaissances seront recherchées pour éviter des conflits de gestion, entre groupes d'espèces par exemple.

Les études seront réalisées en fonction des connaissances déjà disponibles et en lien avec les autres outils de connaissance existants sur les sites, selon des protocoles reproductibles et adaptés, pour une meilleure valorisation des résultats à l'échelle du réseau et au-delà (lien avec action 4.2).

Elles devront également permettre **d'évaluer le niveau de conservation des ENS** dans une approche globale, ou plus ciblée sur des espèces et habitats prioritaires, identitaires ou en vigilance. Des secteurs ayant bénéficié d'actions de gestion ou de restauration pourront faire l'objet de suivis spécifiques afin d'apprécier l'efficacité des actions conduites. Au-delà des réunions de rendu et documents généralement finalisés, il sera demandé aux prestataires de fournir une **synthèse illustrée et pédagogique** et de partager les conclusions de leur travail via une conférence ou une sortie terrain.

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre d'études complémentaires réalisées / nombre d'études respectant les protocoles / état de conservation des habitats et/ou des populations / nombre d'espèces présentes

ETAT INITIAL : 4 sites avec cartographie des habitats et espèces patrimoniales / plus d'une vingtaine d'études disponibles

OBJECTIF FIXÉ : 1 cartographie des habitats et espèces patrimoniales par site / 1 suivi d'espèces au moins par site / 1 synthèse pédagogique par étude

ECHEANCIER

Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

Fiche Action 4.2

PARTAGER ET VALORISER LES CONNAISSANCES ACQUISES

AXE STRATEGIQUE 4 :
Améliorer la connaissance et
optimiser son organisation et
sa diffusion

MAÎTRE D'OUVRAGE : Conseil départemental /
Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

INDICATEUR : nombre de rapports d'études diffusés / nombre de données collectées et analysées / évolution de l'état de conservation des habitats et/ou des populations / évolution du nombre d'espèces présentes

ETAT INITIAL : plus d'une vingtaine d'études disponibles

OBJECTIF FIXÉ : 1 document de synthèse par site / 1 base de données / mise à disposition d'un SIG dédié aux ENS en ligne

OBJECTIFS

- Centraliser et diffuser les connaissances acquises au sein du réseau et au-delà
- Analyser les résultats et les tendances d'évolution de l'état de conservation des sites
- Évaluer l'efficacité de la politique ENS

CONTENU DE L'ACTION

Aujourd'hui, même si des études et des données géographiques existent sur plusieurs ENS, le Conseil départemental ne dispose pas d'une base de données dédiée au réseau permettant de centraliser ces connaissances et de faciliter leur diffusion et leur exploitation.

Dans un objectif d'harmonisation des données, le Conseil départemental, en lien avec le comité technique ENS, proposera des **méthodologies et protocoles** et identifiera les groupes d'espèces à étudier prioritairement par site.

En collaboration avec les porteurs de projet, il établira une **synthèse des connaissances disponibles par site** (données administrative,

foncière, patrimoniales, ...) et une **base de données** (avec format défini et compatible avec SINP) en lien avec un outil SIG.

Il assurera la mise à disposition des études produites et des données géographiques sur les sites (cartographie des habitats, données de localisation espèces, parcellaire, localisation aménagements, linéaires sentiers...), et veillera à leur intégration dans les bases de données nationales et régionales.

Une **analyse des résultats** sera conduite afin de suivre l'évolution des sites et d'établir un bilan de l'efficacité des actions conduites.

ECHEANCIER

Dès le lancement de la Stratégie

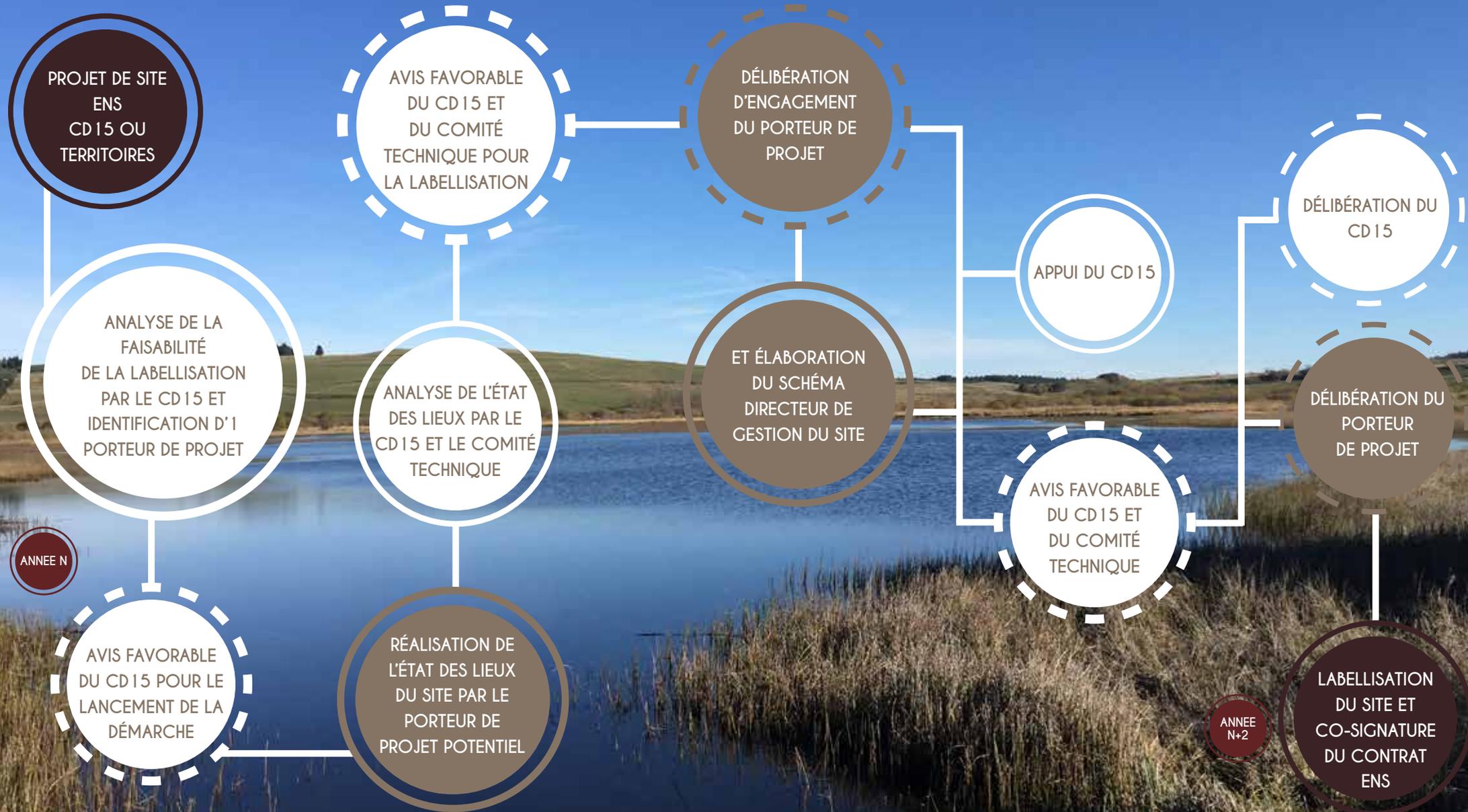
ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Animation du comité technique, développement et mise à jour des outils :
10 j chargé de projet CD15 / an - Pm-Cf.
action 2.1

LABELLISATION D'UN SITE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS

LIEN AVEC LES ACTIONS 1.3 ET 2.1

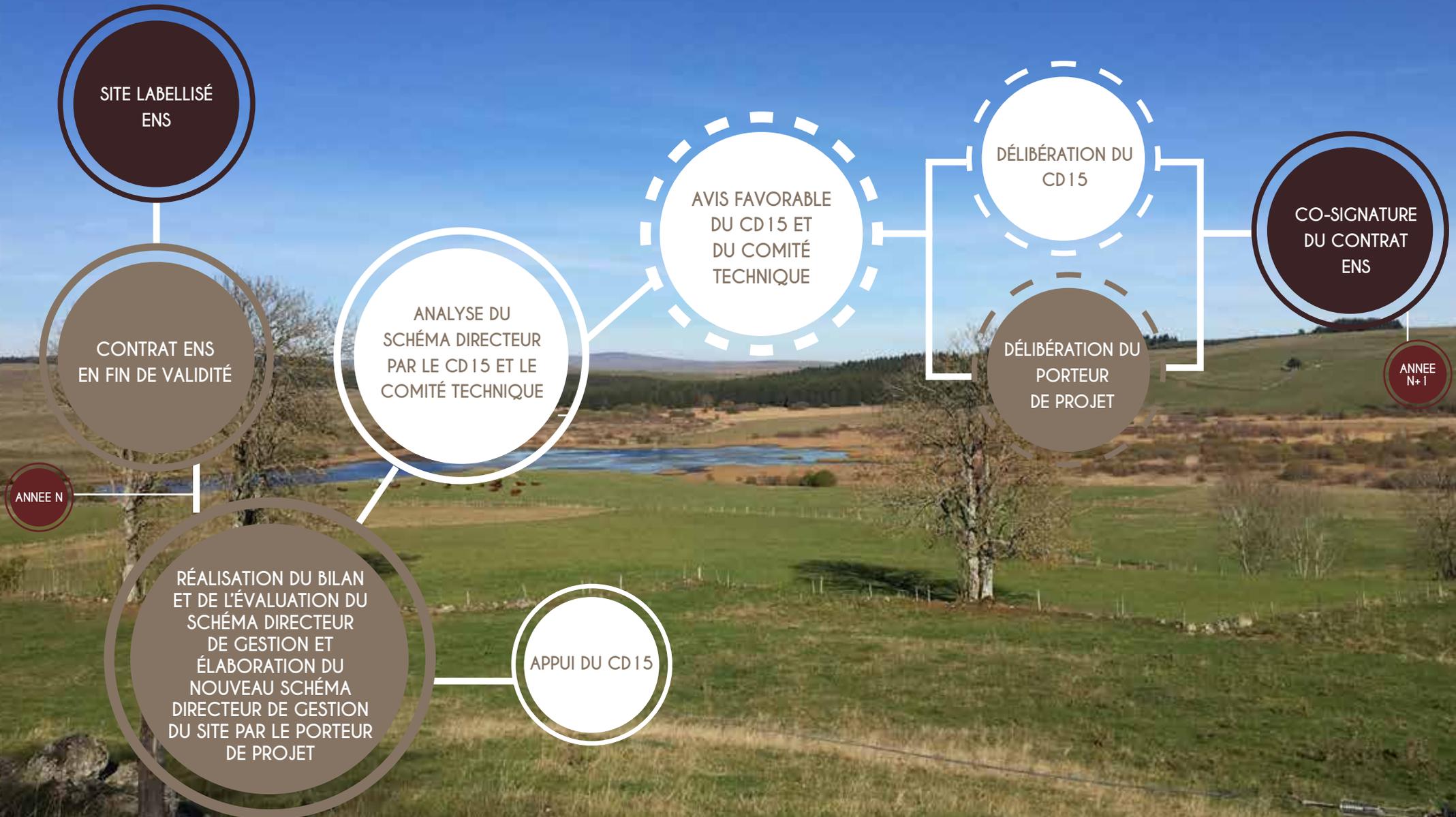
- Action du CD
- Action partenaire



RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT ENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS

LIEN AVEC LES ACTIONS 1.1, 1.2 ET 2.1

-  Action du CD
-  Action partenaire



MISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS

DEVELOPPER L'ANIMATION DU RESEAU D'ACTEURS

- Organiser une journée d'échanges avec les porteurs de projet et les partenaires
- Créer et animer un comité technique
- Développer des outils de partage et de valorisation des données et informations

ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT DES PORTEURS DE PROJET

- Depuis la phase préalable jusqu'à la labellisation d'un site : participation à l'élaboration de l'état des lieux et du schéma directeur de gestion, analyse et avis de principe et validation
- Appui à la mise en œuvre des Contrats ENS

ENCADRER LA LABELLISATION DES SITES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET LA COHÉRENCE DU RESEAU

PROPOSER ET RÉALISER DES ACTIONS PILOTES

- Organiser et animer l'appel à projet en faveur des collégiens du Département
- Poursuivre la valorisation touristique du réseau ENS

VALORISER LE RÉSEAU ENS ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL

- Organiser un programme départemental d'animations sur les sites du réseau
- Communiquer sur le réseau et sur les actions mises en œuvre

PARTAGER ET VALORISER LA CONNAISSANCE

- Assurer le partage des données, leur diffusion et leur valorisation
- Définir des outils de suivi et d'évaluation

MISSIONS DU PORTEUR DE PROJET D'UN SITE ENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS

LIEN AVEC LE
RÉSEAU ENS

Participer aux actions
développées dans le cadre
de l'animation du réseau ENS

- Participer à la journée d'échanges organisée pour les porteurs de projet et partenaires
- Participer au comité technique départemental
- Assurer une diffusion des données et de l'information

SITE ENS
LABELLISÉ ET
CONTRAT
ENS VALIDÉ

Mettre en œuvre le schéma
directeur de gestion du site
dans le cadre du Contrat
ENS

Réaliser et/ou coordonner
la réalisation des actions
programmées :

- améliorer la connaissance: inventaires, suivis, autres études
- assurer la gestion du site et des aménagements
- valoriser l'ENS et communiquer sur le site.

Assurer un suivi de la mise en œuvre en concertation avec les partenaires :

- réaliser 1 bilan annuel
- organiser 1 comité de suivi annuel
- proposer, si besoin, des réunions techniques
- échanger régulièrement avec le Conseil départemental

Établir les dossiers de demandes de subventions et solliciter les partenaires financiers dont le CD15 (si possible, 1 demande annuelle)

Réaliser le bilan et l'évaluation du schéma directeur de gestion et élaborer le nouveau schéma directeur de gestion du site

ANNÉE N

Appui technique et financier du CD15 au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrages pour la réalisation des actions inscrites au Contrat ENS

DÉMARCHE DE
RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT ENS

CO-SIGNATURE DU
NOUVEAU
CONTRAT ENS

ANNÉE
N+5



Espace nature Cantal



espace-nature.cantal.fr

cantal.fr

rando.cantal.fr

cantal-destination.com

Conseil départemental du Cantal

Pôle Déplacements et Infrastructures
Direction Transports Équipements et Environnement
Service Environnement et aménagement rural
Mission Espaces Naturels et Ruraux
04.71.46.20.20